

LONDA



2021

Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Botswana

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU BOTSWANA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Oarabile Mudongo

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

TABLE DES MATIÈRES

01

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

02

INTRODUCTION

03

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

04

IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19
SUR LES DROITS ET L'INCLUSION
NUMÉRIQUES

05

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE ET
PERTURBATIONS DE L'INTERNET

06

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN
AFRIQUE ET SON IMPACT SUR LES
DROITS DE L'HOMME

07

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS
NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

08

DISCOURS DE HAINE,
DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA
DIFFAMATION CRIMINELLE

09

ACCÈS À L'INFORMATION, INFRASTRUCTURE
NUMÉRIQUE ET PRIORITÉ AUX TIC

10

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE
D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

11

GENRE ET TIC

13

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU BOTSWANA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

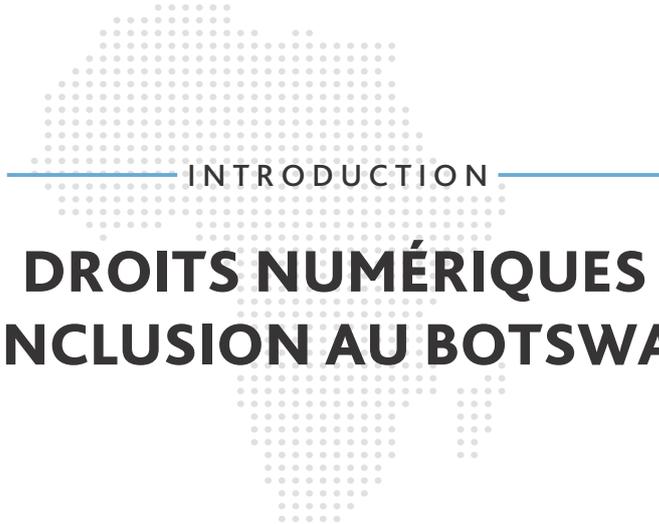
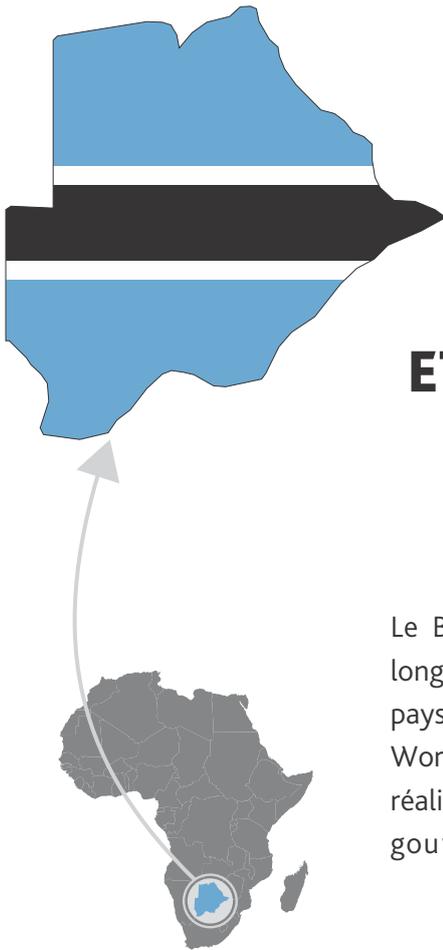
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport Londa sur les droits et l'inclusion numériques pour 2021 développe l'analyse fournie dans le rapport 2020 pour évaluer les progrès sur une série de sujets ayant un impact sur les droits numériques au Botswana. Un accent particulier a été mis sur les points communs et les contrastes dans leur existence hégémonique dans cette étude, les sujets couverts comprennent: l'effet des règlements COVID-19 sur les droits numériques et l'inclusion, la liberté d'expression en ligne, la vie privée, l'identité numérique ainsi que la surveillance, l'accès numérique - et la reconnaissance des questions thématiques à la fois dans les approches et les sujets pour la contextualisation.

En outre, l'étude examine les principaux défis et opportunités associés à la création d'une approche unifiée de la réglementation des TIC au Botswana, en proposant des résultats à la fois par le biais d'une analyse qualitative et quantitative. Ce rapport fait trois observations majeures sur les approches des pays en matière de droits numériques et de politique des TIC:

- Le gouvernement a étendu son pouvoir sur l'espace numérique en introduisant de nouvelles formes de réglementation, y compris, tout récemment, un projet de loi sur la procédure pénale et les preuves, bien que la loi sur la protection des données ait été adoptée et soit entrée en vigueur.
- En l'absence de contrôles et d'équilibres appropriés, le gouvernement continue d'utiliser illégalement les technologies de surveillance pour contrôler les citoyens; cette capacité modifie l'environnement de gouvernance tout en fournissant potentiellement un autre outil de répression.
- Alors que la désinformation et les fausses nouvelles sont souvent considérées comme des menaces pour la démocratie, la censure gouvernementale et l'intimidation des journalistes et des civils persistent. Bien que les préoccupations concernant les capacités de surveillance du Botswana demeurent, aucun blocage ou filtrage n'a été signalé, et aucune restriction n'a été imposée au militantisme en ligne via les médias sociaux en 2021.

En raison de l'évolution des cadres politiques et des procédures de gouvernance, peu d'efforts ont été déployés pour établir un programme de droits numériques multipartite et, à bien des égards, les processus démocratiques consultatifs sont généralement négligés. Pour maximiser l'efficacité de ce partenariat, un groupe de travail sur les TIC composé de diverses parties prenantes devrait être formé pour assurer la surveillance, analyser la législation existante et servir de canal de communication avec les décideurs politiques.



DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU BOTSWANA

Le Botswana est l'un des États démocratiques d'Afrique. Il est depuis longtemps loué pour sa démocratie et sa transparence exceptionnelles.¹ Le pays d'Afrique australe a obtenu un score de 72/100 dans Freedom in the World 2021, l'évaluation annuelle des droits politiques et des libertés civiles réalisée par Freedom House.² En outre, le pays est classé comme l'un des gouvernements les moins corrompus d'Afrique subsaharienne par

Transparency International, avec un score de 60 sur l'indice de perception de la corruption (IPC) 2020.³ Petit pays enclavé dont la population devrait atteindre 2,4 millions d'habitants, Selon les prévisions des Nations unies,⁴ et dont le PIB par habitant s'élèvera à environ 18,5 milliards de dollars en 2022.⁵ Le Botswana s'est transformé, accédant au statut de pays à revenu intermédiaire supérieur et devenant l'une des économies à la croissance la plus rapide au monde, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 4,6 %.⁶



72/100

SCORE: FREEDOM IN
THE WORLD

Compte tenu du raisonnement du professeur Klaus Schwab sur la refonte de l'économie numérique.⁷ Il va de soi que le récit politique du Forum économique mondial (WEF) sur la quatrième révolution industrielle (4IR) - définie par l'utilisation croissante de nouvelles

1. Jorich Johann Loubser 'La success story du Botswana est bâtie sur la discipline du capital transnational (2021).<https://blogs.lse.ac.uk/internationaldevelopment/2021/10/19/botswanas-success-story-is-built-on-disciplining-transnational-capital/> (consulté le 24 janvier 2022).

2. Freedom House 'Liberté dans le monde 2021' (2021)<https://freedomhouse.org/country/botswana/freedom-world/2021> (consulté le 16 janvier 2022)

3. Transparency International « IPC 2020 - Indice de perception de la corruption - Afrique subsaharienne » (2020) <https://www.transparency.org/en/news/cpi-2020-sub-saharan-africa> (consulté le 19 janvier 2022)

4. Revue mondiale de la population 'Botswana Population 2021 (2021)<https://worldpopulationreview.com/countries/botswana-population> (consulté le 23 janvier 2022)

5. Trading Economics (2022) « PIB du Botswana » <https://tradingeconomics.com/botswana/gdp> (consulté le 24 janvier 2022)

6. Statista 'Botswana : Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 2016 à 2026*' (2022)<https://www.statista.com/statistics/407779/gross-domestic-product-gdp-growth-rate-in-botswana/> (consulté le 24 janvier 2022)

7. Klaus Schwab « Une meilleure économie est possible. Mais nous devons réimaginer le capitalisme pour le faire » (2020) <https://time.com/collection/great-reset/5900748/klaus-schwab-capitalism/> (consulté le 07 mars 2022)

technologies telles que l'intelligence artificielle (IA) - fera avancer la cause de la perturbation socioéconomique en Afrique. Afin de récolter les fruits de cette transformation numérique, lors de son investiture en novembre 2019, le président du Botswana, Mokgweetsi Masisi, a exprimé son objectif de tirer parti de la technologie et de construire une économie de la connaissance plus diversifiée,⁸ portée par le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le nouveau concept de développement économique, gouvernemental et social du Botswana peut être lié à la proposition "SmartBots" lancée récemment. Cette initiative nécessite la transformation du secteur public, le développement des compétences numériques, l'amélioration de l'accès à l'internet, de nouvelles politiques d'administration en ligne et une utilisation accrue des TIC comme moyen de création d'emplois et de développement.⁹ Le Botswana a jeté les bases des TIC pour mettre en œuvre son aspiration visionnaire au cours des dernières décennies, en commençant par la création du Gouvernement Computer Bureau dans les années 1990, suivie de la première feuille de route TIC convaincante du pays, puis de la politique nationale des technologies de l'information et des communications de 2007 (également connue sous le nom de Maitlamo).¹⁰

Pour illustrer le programme de développement du Botswana, l'infrastructure des TIC a été développée en modernisant le secteur des télécommunications, en mettant en œuvre des législations clés pour favoriser des cadres juridiques et réglementaires favorables aux TIC. En outre, l'adoption d'une transformation informatique dans le secteur public, le lancement de grands projets d'administration en ligne, le déploiement d'initiatives d'alphabétisation numérique et l'exploitation des technologies TIC pour stimuler une croissance économique durable, ainsi que le renforcement de la capacité à utiliser les technologies TIC pour stimuler un développement économique durable.

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

L'un des obstacles au développement d'une politique Internet efficace au Botswana est l'incapacité des instruments des droits de l'homme existants à protéger adéquatement les citoyens contre les violations des droits de l'homme en ligne, même si le Botswana a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) en 1966,¹¹ et la Convention relative aux droits des personnes handicapées en juillet 2021,¹² tous deux ayant force de loi.¹³ Le fait de mettre l'accent sur ces

traités nous rappelle l'importance d'Internet en tant que moyen de communication, de socialisation et de transactions commerciales en ligne. Ces traités contribuent à établir une norme cohérente pour régir la relation entre l'État et les citoyens, en garantissant que les politiques de l'internet et les principes des droits numériques sont contraignants pour les États et les autres acteurs de l'environnement de l'internet.

8. Inauguré par Reuters, le Masisi du Botswana s'engage à diversifier son économie loin des diamants (2019) <https://www.reuters.com/article/ozatp-uk-botswana-politics-idAFKBN1XB49E-OZATP> (consulté le 07 février 2022)

9. Gouvernement du Botswana 'SmartBots 2021' (2021) <https://smartbots.gov.bw> (consulté le 24 janvier 2022)

10. Ministère de la Science et de la Technologie 'Maitlamo' (2007) https://publicadministration.un.org/unpsa/Portals/0/UNPSA_Submitted_Docs/2019/f912b59f-5963-4335-9dff-194a1a522c49/Maitlamo%20Policy_26112019_083359_d807e512-ea2e-4d56-8fba-60679904b985.pdf?ver=2019-11-26-083359-520 (consulté le 24 janvier 2022)

11. Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/ccpr.aspx> (consulté le 19 janvier 2022)

12. Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf> (consulté le 17 janvier 2022)

13. Organes des traités des droits de l'homme des Nations Unies 'UN Treaty Database-Botswana' https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=23&Lang=EN (consulté le 29 janvier 2022)

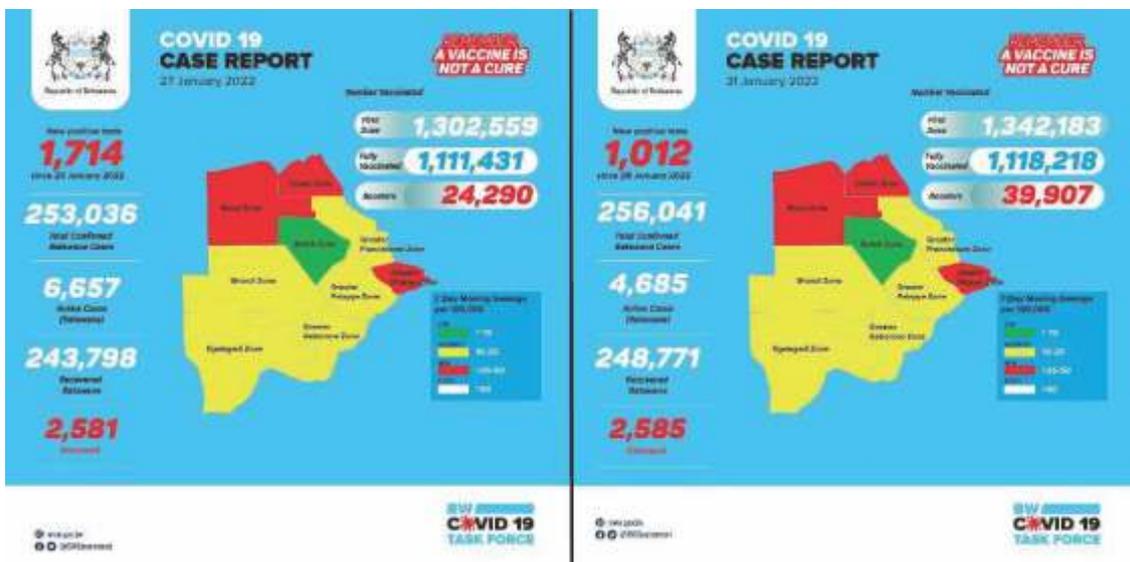
Au niveau régional, l'Union africaine (UA) a adopté une Convention sur la cyber sécurité et la protection des données personnelles dont le Botswana n'est pas signataire.¹⁴ Cependant, le gouvernement a promulgué la loi sur la cybercriminalité et les crimes liés à l'informatique (loi 18, 2018) dans le cadre de ses politiques, normes et pratiques qui intègrent et façonnent le cyberspace national, ainsi que d'autres initiatives de développement des capacités. En examinant d'autres extensions de cadres africains bien établis en matière de droits de l'homme, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981,¹⁵ le Botswana, en tant qu'État partie, est contraint d'adhérer aux principes de

cette Charte, l'ayant adoptée en 2001. La loi type sur l'accès à l'information en Afrique,¹⁶ adoptée en avril 2013, reprend des thèmes presque similaires à ceux de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique de 2002,¹⁷ qui est actuellement en cours de révision pour intégrer les questions de liberté d'expression, d'accès à l'information et de droits numériques. Les principes des deux lois illustrent l'importance de relever les défis émergents au Botswana, notamment le contrôle des médias, la liberté de la presse, les limites liées aux lois sur la cybercriminalité et la réglementation de l'espace Internet et de l'accès à l'information.

ÉVALUATION THÉMATIQUE

IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

Figure 1 | Nouveau rapport sur les statistiques et les vaccins du COVID-19



Source: Page Facebook du gouvernement du Botswana

<https://www.facebook.com/BotswanaGovernment>

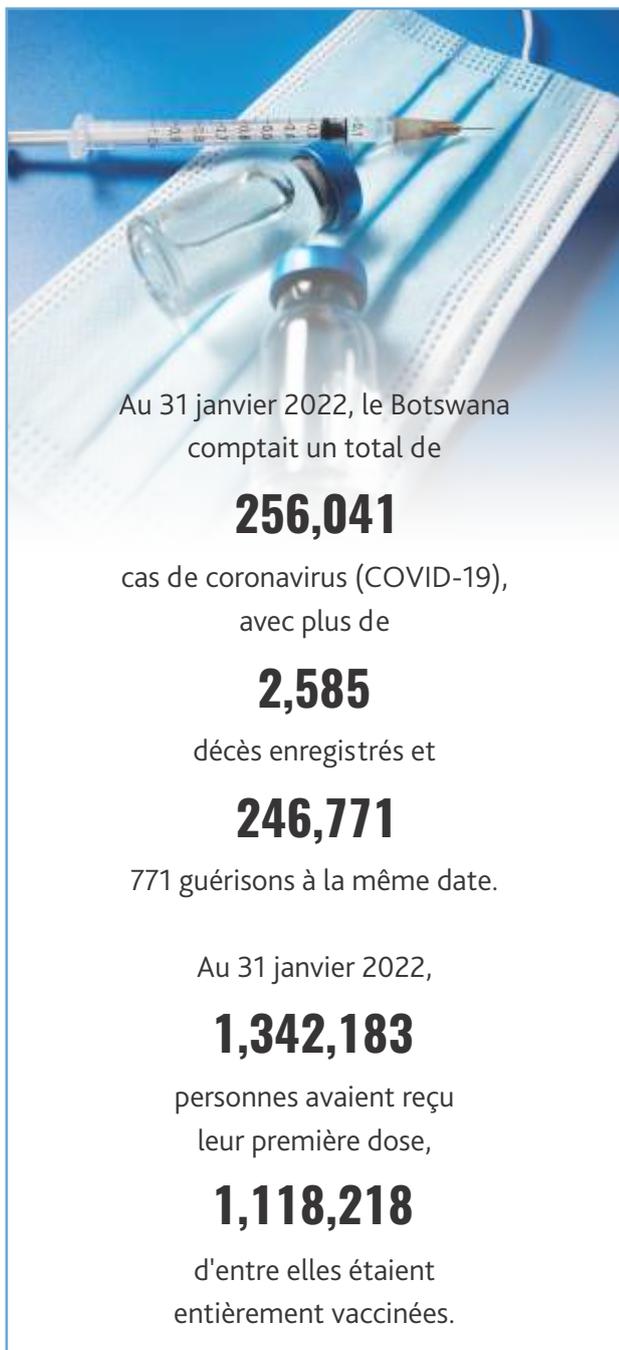
14. Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles <https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20ON%20CYBER%20SECURITY%20AND%20PERSONAL%20DATA%20PROTECTION.pdf> (consulté le 15 janvier 2022)

15. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (également connue sous le nom de Charte de Banjul)

<https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=49> (consulté le 22 janvier 2022)

16. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples « Loi type sur l'accès à l'information pour l'Afrique » (2018) https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/dgdr/documents/resources/model_law_on_ati_in_africa/model_law_on_access_to_information_en.pdf (consulté le 06 mars 2022)

17. Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2019) https://www.achpr.org/public/Document/file/English/draft_declaration_of_principles_on_freedom_of_expression_in_africa_eng.pdf (consulté le 06 mars 2022)



L'apparition de la pandémie COVID-19 au Botswana a également accéléré l'adoption des technologies numériques de recherche des contacts, qui ont joué un rôle essentiel dans la gestion de la pandémie et la prise de distance sociale.

L'application BSafe a été développée pour remplacer les méthodes traditionnelles de recherche de contacts Covid-19.¹⁸ Bien que cette application ait été jugée conforme à la loi sur la confidentialité des données du Botswana par le gouvernement.¹⁹

En l'absence d'une autorité de protection des données établie pour mettre en œuvre la législation et superviser le déploiement de l'application, des failles de sécurité ont été mises en évidence et des citoyens ont intenté un procès contre le groupe de travail Covid-19 du pays, remettant en question les politiques de confidentialité de la plate-forme.²⁰ Cela souligne l'importance de la mise en place d'une autorité autonome de protection des données, comme le régulateur de l'information établi par la loi sud-africaine sur la protection des informations personnelles.

En mars, le président Masisi a proclamé l'état d'urgence lié au COVID-19 et, en avril, de vastes règlements d'urgence ont été publiés au journal officiel. Entre autres mesures, la Loi sur les pouvoirs d'urgence (EPA) a restreint le droit de grève et déclaré illégal le partage de fausses nouvelles liées à la pandémie.²¹ Ces pouvoirs d'urgence très étendus ont été considérés comme équivalant à une restriction de la liberté de parole et d'expression, et étaient susceptibles de porter atteinte aux droits humains.

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE ET PERTURBATIONS DE L'INTERNET

La restriction de la liberté d'expression en ligne et les perturbations de l'internet sont des problèmes de droits de l'homme qui ont reçu une attention sérieuse à travers l'Afrique. Les fermetures

18. The Correspondent 'African Growing App-etite for Coronavirus Apps gets Mixed results' (2020) <https://thecorrespondent.com/598/african-countries-growing-app-etite-for-coronavirus-apps-gets-mixed-results> (accessed on 5 February 2022).

19. Ibis pg 7

20. Mmegi "L'équipe de travail présidentielle COVID-19 devant le tribunal pour l'application BSafe" (2020) <https://www.mmegi.bw/news/presidential-covid-19-task-team-in-court-over-bsafe-app/news> (consulté le 05 février 2022)

21. Ibis pg 2



Les pays d'Afrique subsaharienne ont perdu environ **1.93 MILLIARD DE DOLLARS** en raison des coupures généralisées d'internet en 2021.²³

persistantes d'Internet imposées principalement par des États autoritaires dans de nombreux pays africains, et le non-respect des lois internationales nécessitent une action urgente aux niveaux national et continental. Malgré ces problèmes régionaux, il est important de mentionner que le Botswana n'a jamais imposé de coupure d'internet à ses citoyens. Cela démontre pourquoi le Botswana est reconnu comme l'une des démocraties les plus efficaces du continent.²²

Il est évident que les organismes régionaux tels que l'UA n'ont pas réagi efficacement aux coupures d'internet dans le passé et qu'aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à cette tendance, malgré le fait que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ait exprimé ses préoccupations concernant ces questions.²⁴

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Alors que de nombreux gouvernements africains envisagent diverses politiques nationales pour combler la fracture numérique, il convient d'accorder une plus grande priorité à un cadre fondé sur les droits de l'homme qui favorise l'inclusion numérique afin de promouvoir l'économie numérique. Compte tenu de la nécessité d'élaborer des normes et des standards en matière de droits de l'homme, il est impératif de mettre en place des politiques et des programmes efficaces axés sur le développement de l'infrastructure des TIC et la réduction de la fracture numérique pour favoriser une gouvernance ouverte et l'inclusion.

Les pratiques observées dans certains pays africains continuent d'entraver les efforts visant à promouvoir l'accès aux technologies numériques et leur caractère abordable, ainsi que de restreindre injustement les droits des citoyens à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et à l'accès à l'information - et ces pratiques continuent de nuire aux efforts visant à combler les lacunes et l'exclusion numériques croissantes. En outre, ils font obstacle à des adoptions technologiques importantes, ce qui compromet la capacité des TIC à renforcer les gouvernements et à contribuer au développement durable.



22. Selon l'indice de la démocratie, les démocraties imparfaites organisent des élections libres et équitables et respectent les droits humains fondamentaux malgré des problèmes tels que les violations de la liberté des médias). Cependant, ils présentent de graves lacunes dans d'autres facettes de la démocratie, notamment des problèmes de gouvernance, un manque de culture politique et un faible niveau d'engagement politique.

23. New24 "L'Afrique subsaharienne a perdu 30 milliards de rands en raison des coupures d'Internet du gouvernement, selon un rapport" (2022) <https://www.news24.com/news24/africa/news/sub-saharan-africa-lost-r30bn-due-to-govt-Internet-shutdowns-report-says-20220112> (consulté le 06 février 2022)

24. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples « Communiqué de presse du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique sur la tendance continue des fermetures d'Internet et des médias sociaux en Afrique » (2019)

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

Au Botswana, aucune loi générale ne régit la surveillance par les organismes chargés de l'application de la loi. Dans les lois respectives qui établissent les agences, seules la surveillance et l'interception des communications privées sont prévues par la loi de 2007 sur le service de renseignement et de sécurité (ISSA).²⁵ Récemment, le gouvernement du Botswana a proposé le projet de loi sur la procédure pénale et les preuves, qui accorde au gouvernement le pouvoir d'intercepter des communications et d'obliger la divulgation d'informations aux services de renseignement et aux autorités de l'application des lois.²⁶

La loi sur la lutte contre le terrorisme (loi 24, 2014) établit des mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme, y compris son financement ; elle crée également l'Agence d'analyse et de fusion en matière de lutte contre le terrorisme et prévoit des questions connexes. La loi sur les télécommunications du Botswana de 1996 (loi 15, 1996) prévoit au contraire que l'industrie des télécommunications divulgue les communications privées des clients aux organismes chargés de l'application de la loi et aux tribunaux. Cela menace directement les groupes vulnérables et facilite la surveillance en permettant aux autorités chargées de l'application de la loi de surveiller les gens. La loi 32 de 2018 sur la protection des données (DPA) a été adoptée par le Parlement du Botswana afin de concrétiser le droit à la vie privée garanti par la Constitution. Cette DPA est entrée en vigueur le 15 octobre 2021. La DPA est entrée en vigueur.²⁷

Le droit à la vie privée est garanti par l'article 9 (1) de la Constitution du Botswana, tandis que la loi sur la



protection des données de 2018 établit le cadre légal pour le traitement des données personnelles sensibles.²⁸ La section 25 de la loi interdit le traitement des données génétiques et biométriques et l'autorise uniquement lorsque le traitement est conforme aux principes des sections 20 et 26 de la loi, tels que le consentement et la nécessité, sont respectés.²⁹

En 2020, le ministère de la Nationalité, de l'Immigration et des Affaires féminines du Botswana a désigné le système logiciel de passeport conforme à l'OACI de Veridos avec biométrie intégrée, étendant ainsi la relation de

25. Loi de 2007 sur les services de renseignement et de sécurité (ISSA)

26. Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) « CPJ appelle les autorités du Botswana à rejeter le projet de loi sur la surveillance sans mandat » : <https://cpj.org/2022/01/cpj-calls-on-authorities-in-botswana-to-reject-bill-on-warrantless-surveillance/> (consulté le 03 janvier 2022)

27. Loi sur la protection des données (loi n° 32 de 2018) (« la loi ») https://www.dataguidance.com/sites/default/files/government_gazette_15th_october_2021.pdf

28. Constitution du Botswana, 1966 (la Constitution)

29. Loi de 2018 sur la protection des données (la DPA)

longue date de l'entreprise avec le gouvernement pour inclure l'enrôlement des données et le système de gestion personnalisé, ainsi que les lecteurs de documents d'identification pour le contrôle de l'immigration. Le contrôle d'accès étendu (EAC) protège les données biométriques contenues dans la puce du passeport grâce à la solution logicielle de Veridos.³⁰

Bien que l'on sache peu de choses sur les capacités d'interception des forces de sécurité du Botswana, on pense que les agents de sécurité ont utilisé la technologie Universal Forensic Extraction Device (UFED) et Physical Analyzer de Cellebrite pour récupérer et évaluer les informations des journalistes au Botswana.³¹ Cellebrite, qui appartient à la société japonaise Sun Corporation, affirme que son ensemble d'outils UFED peut récupérer les données des téléphones, des cartes SIM et d'autres appareils, même après qu'ils ont été effacés.

Si certains de ces cadres réglementaires peuvent être considérés comme nécessaires pour renforcer la capacité du gouvernement à combattre le terrorisme, à maintenir l'ordre public et à lutter contre la cybercriminalité, les acteurs étatiques ont abusé de leur capacité à mener des activités illégales de surveillance et d'interception de communications privées, compromettant ainsi les droits numériques des citoyens tels que la vie privée, la liberté d'expression et l'accès à l'information. Par conséquent, il est essentiel de contextualiser les conversations actives sur le droit à la vie privée au Botswana en analysant les modèles de la façon dont les politiques et les pratiques de l'État ont façonné et limité ces libertés au fil des ans.

DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA DIFFAMATION CRIMINELLE

Le Botswana n'a pas de lois qui traitent spécifiquement du discours de haine, mais la section 12(1) de la Constitution du Botswana garantit la liberté d'expression³² et il existe des limitations accordées dans la section 12(2), qui permet de réglementer la liberté d'expression. Tout au long de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement du Botswana a régulièrement mis en garde les membres du public et les médias contre le non-respect des normes acceptées en matière d'information, telles que la vérification des informations avant leur publication et la prévention de la tromperie par la diffusion de fausses nouvelles.

Malgré le peu de poursuites réussies, l'État poursuit souvent les civils en vertu de diverses lois, notamment la loi sur la cybercriminalité et les crimes connexes, largement utilisée. L'application de cette législation, bien qu'elle ne vise pas à réglementer l'Internet, est toujours utilisée pour inculper les victimes, ce qui justifie l'emprisonnement avant le procès et porte atteinte aux libertés en ligne. Cette action illustre les dangers auxquels sont confrontés les acteurs de la société civile, les journalistes et les militants, nombre de ces affaires restant ouvertes indéfiniment.

Par exemple, le Service de police du Botswana (BPS) a détenu des journalistes locaux entre avril et mai 2020 pour avoir exposé des informations sur le COVID-19 et la politique locale. Les journalistes ont été accusés d'affichage "avec l'intention de tromper" en vertu des lois d'urgence COVID-19,

30. Biometrics Research Group, Inc. « Veridos reçoit une nouvelle commande de passeports biométriques du Botswana » (2020) <https://www.biometricupdate.com/202012/veridos-receives-further-order-for-biometric-passports-from-botswana> (consulté le 04 janvier 2022)

31. Le Comité pour la protection des journalistes "La police du Botswana utilise la technologie israélienne Cellebrite pour fouiller le téléphone d'un autre journaliste" (2021) <https://cpj.org/2021/07/botswana-cellebrite-search-journalists-phone/> (consulté le 01 février 2022)

32. Ibis pg 9

ainsi que de “*publication de déclarations alarmantes*” en vertu du Code pénal et de “*communication électronique offensive*” en vertu de la loi sur la cybercriminalité.³³

Si ces accusations sont prouvées devant un tribunal, une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans ou une amende de 100 000 pula botswanais (9 250 dollars américains) peuvent être imposées. La diffamation est également un crime punissable; un

exemple récent de procès pour diffamation implique Khato Civils (Pty) Ltd et l'Umbrella for Democratic Change (UDC).³⁴ En guise d'argument dans cette jurisprudence, les personnes lésées mettent au défi l'Umbrella For Democratic Change de produire des preuves à l'appui des déclarations diffamatoires et trompeuses destinées à détruire la bonne réputation de l'entreprise et de son président.

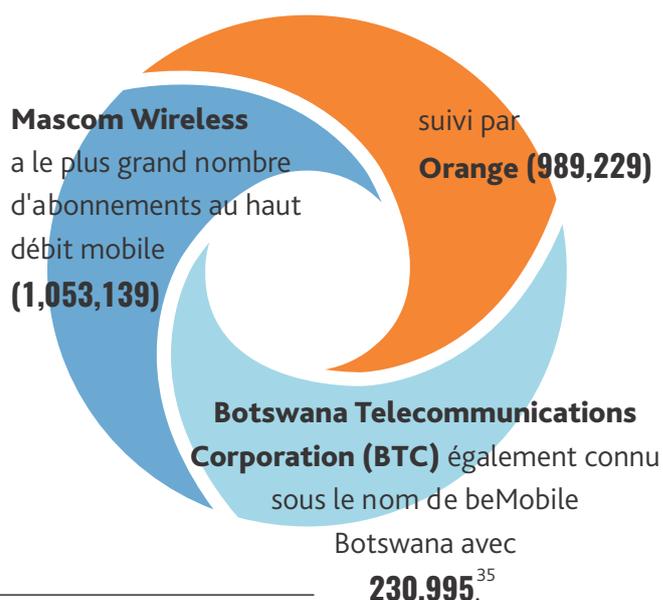
ACCÈS À L'INFORMATION, INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET PRIORITÉ AUX TIC

Alors que les lois sur l'accès à l'information constituent des garanties pour les droits des individus à l'information, la pandémie a démontré l'inefficacité de ces mesures dans la pratique. De nombreux pays africains, même des démocraties bien connues comme le Botswana, ne disposent pas de lois sur l'accès à l'information. En plus de limiter l'accès à l'information, le gouvernement a menacé et arrêté des individus et des journalistes pour avoir divulgué des informations sur les malversations de Covid-19. La Constitution du Botswana protège la liberté d'expression et la liberté de la presse, mais les efforts visant à protéger constitutionnellement les droits des citoyens à la confidentialité des communications (comme les téléphones portables) et à l'accès aux informations gouvernementales sont au point mort.

L'approche de la politique nationale des TIC du Botswana vise à promouvoir la pénétration des TIC au niveau national. Pourtant, le processus de numérisation reste faible dans le pays en raison de l'incapacité du gouvernement à mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière de TIC universelles et d'alphabétisation technologique.

En outre, la bande passante limitée d'Internet et les frais de données élevés ont entravé les efforts visant à élargir l'accès au numérique et à le rendre plus abordable. L'autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) a été créée en avril 2013 avec la responsabilité de régir le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).

Trois opérateurs de réseaux mobiles (ORM) ont dominé les statistiques de télécommunications de 2021 en termes de nombre d'abonnements:



33. Réseau de journalisme d'investigation "Comment la police du Botswana utilise la technologie américaine et israélienne pour identifier les sources de presse" (2021) <https://gijn.org/2021/05/19/how-botswana-police-use-us-and-israeli-technology-to-identify-press-sources/> (consulté le 05 février 2022)

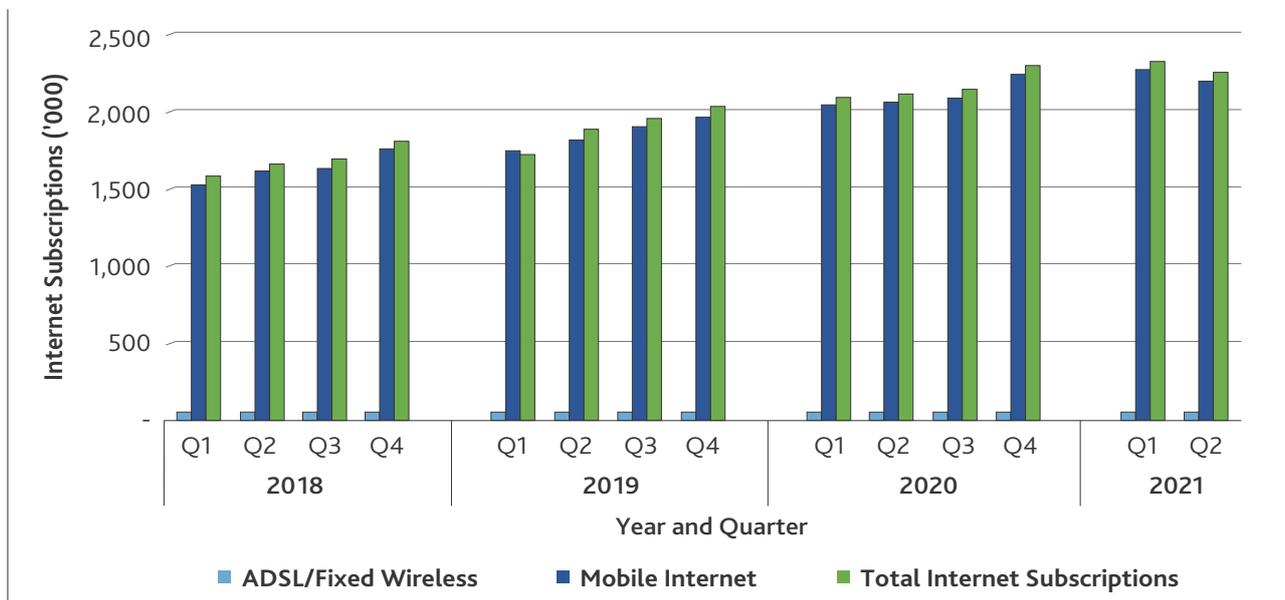
34. Sunday Standard 'Phiri poursuit UDC pour diffamation' (2021) <https://www.sundaystandard.info/phiri-sues-udc-for-defamation/> (consulté le 02 février 2022)

35. Autorité de régulation des communications du Botswana '2021 BOCRA Telecom Statistics' https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/MARCH_2021_BOCRA_TELECOMS_STATISTICS.pdf (consulté le 22 janvier 2022)

Selon Statistique Botswana, les abonnements aux lignes téléphoniques fixes ont diminué de 3,9 % au deuxième trimestre 2021, passant de 139 930 au premier trimestre à 134 498 au quatrième trimestre. Les abonnements aux téléphones cellulaires mobiles, quant à eux, ont augmenté de 0,9 %, passant de 3 876 773 au premier trimestre 2021 à 3 911 833 au deuxième trimestre 2021. Les abonnements à Internet, comme les abonnements à la téléphonie fixe, ont diminué de 3,2 % au deuxième trimestre 2021, passant de 2 323 120 au premier trimestre 2021 à 2 249 137.

Néanmoins, cette baisse pourrait être attribuée à l'impact majeur de la pandémie, qui a réduit les revenus des ménages, rendant ainsi les téléphones portables moins abordables. Parmi les problèmes associés à ces statistiques, citons l'absence de connectivité haut débit fiable pendant les périodes de fermeture, l'accès limité à l'électricité dans les zones reculées et le manque d'expertise pour la maintenance.

Figure 2 | Abonnements Internet par trimestre et par année T1 2018 - T2 2021



Source: Statistiques Botswana

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Botswana n'a pas encore publié sa politique nationale en matière d'intelligence artificielle, tout en déclarant publiquement être prêt pour la quatrième révolution industrielle. Le Botswana a été classé 109e dans l'indice de préparation à l'IA des gouvernements de 2021 d'Oxford Insights avec un score global de 36,33,³⁶ par rapport à son classement 121 dans l'étude de 2020 avec un score de 33,27.³⁷ Cette augmentation est presque certainement l'effet des nouvelles initiatives du pays en matière d'IA, qui comprennent la poussée du vice-président pour encourager les entreprises à créer des centres de recherche dans tout le pays et à recruter des experts en IA.³⁸

36. Oxford Insights 'Government AI Readiness Index 2021'

https://static1.squarespace.com/static/58b2e92c1e5b6c828058484e/t/61ead0752e7529590e98d35f/1642778757117/Government_AI_Readiness_21.pdf (consulté le 01 février 2022)

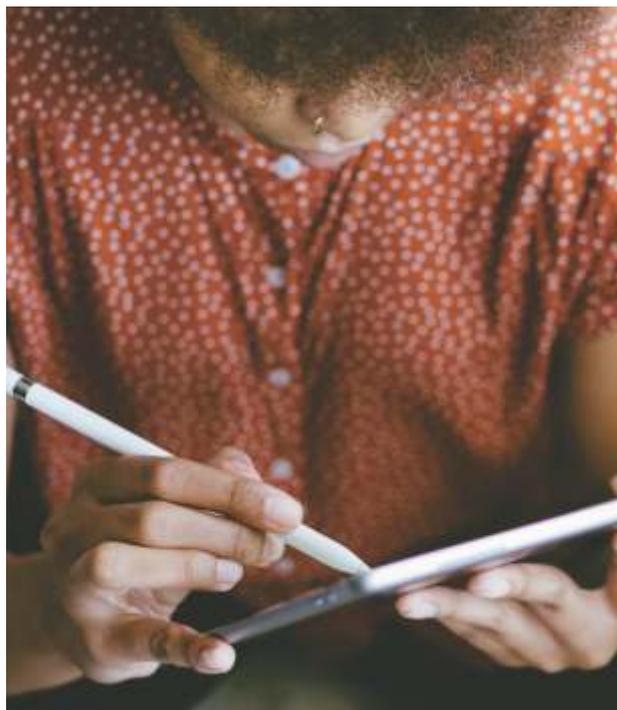
37. Oxford Insights 'Government AI Readiness Index 2020'

<https://static1.squarespace.com/static/58b2e92c1e5b6c828058484e/t/5f7747f29ca3c20ecb598f7c/1601653137399/AI+Readiness+Report.pdf> (consulté le 01 février 2022)

38. L'intelligence artificielle pour l'avenir du Botswana <https://tsena.co.bw/news/artificial-intelligence-future-botswana> (consulté le 29 janvier 2022)

Avec la convergence croissante de la numérisation et de la datafication dans tous les secteurs industriels, le cadre de l'économie numérique mondiale s'intègre de plus en plus aux technologies 4IR telles que l'internet des objets, le big data, l'apprentissage automatique, les systèmes robotiques, la technologie du cloud, la blockchain et la réalité virtuelle. Alors que le gouvernement est en train de diversifier son économie, les stratégies récemment introduites par le National E-commerce³⁹ et SmartBots⁴⁰ démontrent l'engagement du gouvernement à embrasser les technologies émergentes pour développer l'économie de la connaissance envisagée. Le Botswana a également identifié 4IR comme un moteur essentiel de la transformation nationale dans sa vision nationale à long terme 2036, dans le but d'établir une économie durable, axée sur la technologie et commercialement dynamique.

Les progrès réalisés dans un certain nombre d'entreprises établies au Botswana suggèrent qu'elles ont déjà totalement ou partiellement intégré la technologie axée sur l'IA dans leurs processus opérationnels courants. Pour favoriser ces avancées intersectorielles, un effort conjoint entre les secteurs public et commercial est nécessaire pour faire croître l'économie et combler le déficit de compétences existant. Sans cette approche, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'IA seront inefficaces. Le Botswana, comme beaucoup d'autres pays en développement en Afrique, connaît un déficit de compétences en spécialistes de l'IA. Pour surmonter cet obstacle, le gouvernement devrait réunir un groupe de travail sur l'IA composé d'experts des principales agences gouvernementales, du secteur commercial, du monde universitaire, de la société civile et d'autres parties prenantes afin de concevoir une feuille de route pour la mise en œuvre de la technologie de l'IA dans le contexte national.

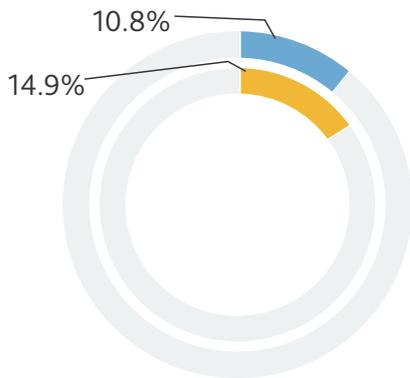


GENRE ET TIC

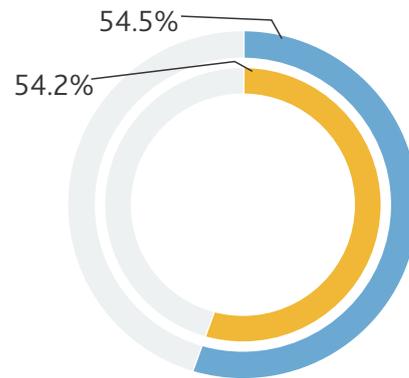
COVID-19 a souligné la nécessité pour les individus d'être connectés numériquement pour accéder à l'éducation, aux opportunités d'emploi et à d'autres fins, en particulier pour les femmes et les filles qui sont exclues de manière disproportionnée. Il est évident que des recherches supplémentaires sont nécessaires sur le genre et les TIC au Botswana, car il ne semble pas y avoir d'évaluations ou de réponses publiées sur la fracture numérique entre les sexes et son impact disproportionné sur les droits numériques. Le rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONU Femmes) donne un aperçu du problème de l'équilibre entre les sexes dans les postes de direction, une tendance similaire même dans le secteur des TIC, les femmes ne détenant que 10,8 % des sièges au parlement en février 2021 au Botswana.

39. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, "National ICT policy review and e-commerce strategy for Botswana", https://unctad.org/system/files/official-document/dt1stict2021d4_en.pdf (consulté le 22 janvier 2022).

40. ibi

Figure 3 | Participation politique, responsabilité et institutions sensibles au genre**Figure 3.1**

- Proportion of seats held by women in national parliament (% of total number of seats).
- Proportion of elected seats held by women in deliberative bodies of local government.

**Figure 3.2**

- Proportion of women in managerial positions.
- Proportion of women in senior and middle management positions.

Source: <https://data.unwomen.org/country/botswana>

Si l'exposition aux opportunités de leadership et l'accès aux technologies numériques sont directement liés au développement social et économique, il est essentiel que les femmes du Botswana comprennent et utilisent ces technologies. Alors que le Botswana se prépare à se reconstruire après le COVID-19, l'accès au numérique et son caractère abordable offrent de nouvelles opportunités aux femmes d'affaires. L'esprit d'entreprise doit être considéré comme un moteur essentiel des perspectives socio-économiques du Botswana. Selon les Nations unies, l'économie féminine est:



“[...] le plus grand marché en expansion du monde, avec le potentiel d'ajouter 12 000

milliards de dollars au PIB mondial d'ici 2025 [...]”

Dans une période post-pandémique, les startups innovantes qui proposent des solutions numériques sont essentielles à la prospérité socio-économique durable du pays. En outre, il convient d'élaborer des politiques nationales en matière de TIC qui tiennent compte des inégalités entre les sexes afin de garantir que les femmes soient incluses équitablement dans la stratégie de développement du Botswana. L'agenda de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes accorde une importance considérable à l'inclusion des femmes dans la stratégie de développement du continent.⁴¹

41. Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes https://au.int/sites/default/files/documents/36195-doc%20au_strategy_for_gender_equality_womens_empowerment_2018-2028_report.pdf (consulté le 04 février 2022)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que la situation du Botswana en matière de droits et d'inclusion numériques est préoccupante, et pourrait se détériorer davantage étant donné les tendances législatives actuelles du pays. Cette recherche fournit les recommandations suivantes pour résoudre certains des problèmes de droits numériques les plus perplexes du pays:

- En réponse à la lutte contre la désinformation, les journalistes et les médias pourraient soutenir les efforts des gouvernements en fournissant des outils de vérification des faits et des formations sur la manière de combattre la désinformation.
- La fracture numérique entre les sexes est principalement due à l'échec des politiques. L'amélioration de la politique en matière de large bande par le biais de dispositions prises par le secteur privé ouvre la voie à une augmentation de l'accès des femmes à l'internet et de son utilisation, ainsi qu'à une progression vers les objectifs d'accès universel.
- Des recherches supplémentaires de la part du monde universitaire et du gouvernement sont nécessaires pour mener une étude nationale évaluant les politiques existantes en matière de TIC en termes d'impact sur les femmes et de fracture numérique - et pour garantir la participation des femmes à ces processus d'élaboration des politiques.
- Le gouvernement devrait collaborer avec le monde universitaire pour mener des recherches fondées sur des données probantes qui cartographient les politiques existantes afin de simplifier l'évaluation des lois et des politiques en matière de TIC au Botswana. Cela donnera un aperçu des opportunités et des défis existants que ces réglementations présentent dans le domaine des droits numériques.
- Les gouvernements doivent être transparents quant à leurs capacités de surveillance et aux outils utilisés pour contrôler les citoyens, afin de renforcer la confiance du public. Cela implique de développer les efforts de réforme existants et les meilleures pratiques au niveau national.
- Les législateurs et les groupes de la société civile qui défendent les droits de l'homme devraient organiser des sessions consultatives ouvertes pour aborder la question de la surveillance illégale par l'État et formuler des propositions de normes et de politiques en matière de technologies de surveillance qui soient conformes aux normes et standards universels en matière de droits de l'homme.
- Les entreprises de médias devraient donner la priorité à la formation à la sécurité numérique des professionnels des médias en mettant en œuvre des programmes et des politiques qui contribuent à accroître la sécurité en ligne et la sécurité de la publication d'informations.

- Les gouvernements devraient donner la priorité au rétablissement de la confiance du public par l'adoption et l'application effective de lois sur l'accès à l'information.
- Les établissements universitaires ont un rôle à jouer dans la conduite de recherches factuelles sur les droits numériques, en particulier la liberté de l'internet, et dans l'établissement de programmes d'études visant à accroître les connaissances du public sur les différents droits numériques et les défis qui y sont liés.

Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ